



Comment la transparence des frais prévue par la directive MiFID se traduit-elle dans votre cas personnel ?

Objectif de MiFID II

La directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II) est une directive européenne qui définit notamment les règles auxquelles les établissements financiers doivent se plier lorsqu'ils proposent des produits d'investissement ou qu'ils donnent des conseils à leur sujet. La protection des investisseurs est au coeur de cette directive. Elle prévoit notamment l'obligation de vous informer en toute transparence **de l'ensemble des frais liés aux services d'investissement et aux instruments financiers.**

Grâce à MiFID II, vous avez une idée claire de l'ensemble des frais liés à un service d'investissement et aux instruments financiers, y compris leur impact sur le rendement de votre investissement. Vous serez informé à plusieurs occasions :

- avant de prendre une décision d'investissement (ex ante) ;
- chaque année, rétrospectivement, au moyen du rapport ex post.

Simulation des frais au préalable (ex ante) - au moment de l'achat et de la vente

Avant d'investir, pour pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause, vous devez disposer de toutes les informations relatives aux frais inhérents aux services d'investissement et à l'instrument financier.

L'information ex ante relative aux frais donne une estimation des frais attendus. Elle se base sur un scénario de rendement à 0 %, c'est-à-dire sans plus-value ni coupons/dividendes. Vous pouvez ainsi comparer l'impact des frais sur les différents types de produits, indépendamment des rendements (incertains). Vous ne trouverez donc pas dans ces tableaux l'impact des frais liés à la réalisation d'une plus-value ou l'encaissement d'un coupon/dividende (précompte mobilier, y compris la taxe sur les plus-values (voir pages 17-18), certains frais marginaux, etc.). Toutefois, les calculs tiennent compte des taxes sur les transactions telles que la Taxe sur les Opérations boursières (TOB).



Reporting annuel relatif aux frais réalisés (ultérieur, ex post)

Le reporting annuel relatif aux frais vous offre un suivi concret des frais liés à votre investissement et aux services d'investissement, réalisés pendant l'année civile écoulée. Grâce à votre relevé annuel de frais ex post, vous aurez une idée concrète des taxes et frais réellement acquittés, par portefeuille-titres.

Dans le récapitulatif annuel ex post, nous tenons compte des frais et taxes effectivement payés (y compris l'éventuel précompte mobilier). Par conséquent, pour le calcul ex post, si une plus-value a été imposée ou si des dividendes ont été versés en retenant du précompte mobilier à la source, tous ces frais et taxes seront repris dans le relevé des frais liés aux services d'investissement.

L'information ex ante relative aux frais : explications complémentaires

L'information ex ante relative aux frais vous sera communiquée avant chaque transaction dans un instrument financier. Ces informations consistent en une simulation de tous les frais estimés sur la base du montant réel de votre investissement. Cette simulation vise à vous donner une idée claire des frais auxquels vous pouvez vous attendre.

Elle comprend aussi un tableau illustrant l'impact de ces frais sur le rendement basé sur le montant réel de votre investissement. Par exemple, pour un investissement de 1.000 euros, vous pourrez visualiser les frais annuels (en euros et en %) qui y sont associés.

Enfin, les incitations, c'est-à-dire les montants que Belfius perçoit de tiers (par exemple d'un gestionnaire de fonds) pour les services d'investissement qu'elle fournit à l'investisseur, sont mentionnés séparément.

Par contre, les éventuels frais forfaitaires non liés aux transactions (par exemple les frais fixes annuels de dossier par dossier-titres) et les frais exceptionnels (par exemple les frais pour transferts hors Belfius) ne sont pas repris dans le relevé des frais ex ante. Celui-ci ne comprend pas non plus la taxe sur les valeurs mobilières.

Pour connaître les tarifs en vigueur, nous vous invitons à consulter la fiche « Tarifs des principales opérations de placement » sur belfius.be/tarifs et dans votre agence.



Trois types de frais

Les frais figurant dans la simulation de frais ex ante peuvent se répartir en trois catégories. Bien entendu, les frais portés en compte varient en fonction du type de produit.

1. Frais de services d'investissement et services auxiliaires

Ces frais relatifs à la fourniture de services par Belfius se répartissent en cinq sous-catégories.

- **Frais uniques (liés aux services)**

Il s'agit de l'ensemble des frais que vous payez à Belfius au début ou à la fin du/des service(s) d'investissement fourni(s), à l'exception des frais de transaction (par exemple, les frais d'entrée et de sortie ou les frais de transactions boursières).

- **Frais récurrents (liés aux services)**

Il s'agit de tous les frais que vous payez régulièrement à Belfius pour les services qu'elle vous fournit.

Exemple : les frais (de gestion) périodiques convenus contractuellement pour le conseil en investissement ou la gestion de patrimoine. Ces frais incluent aussi les taxes correspondantes (par exemple la TVA sur la commission de gestion).

- **Frais de transaction (dont taxes) dans le cadre de la fourniture de services**

Il s'agit de l'ensemble des frais et des taxes associés aux transactions et imputés par Belfius pour le service.

Exemples : les frais d'entrée et de sortie à l'achat ou à la vente d'un fonds d'investissement, les frais de transactions boursières à l'achat ou à la vente d'une action ou d'un instrument de dette sur le marché secondaire, les compléments de frais à l'achat et à la vente après la période de souscription d'instruments de dette non négociés sur un marché réglementé, les frais de sortie en cas de vente d'un instrument de dette avant l'échéance, les frais de change, les taxes sur les transactions (par exemple la Taxe sur les Opérations de Bourse (TOB) pour les transactions sur le marché secondaire ou en cas de vente d'un fonds de capitalisation, et la TVA liée aux transactions) ainsi que les frais liés aux ordres sur options.

En fonction des conditions d'émission, certains frais de transaction peuvent déjà être inclus dans le prix d'émission d'un instrument financier (par exemple une commission de placement à l'achat d'un instrument de dette sur le marché primaire).

- **Frais de services auxiliaires**

Il s'agit de l'ensemble des frais associés aux services auxiliaires fournis par Belfius et qui ne sont pas inclus dans les postes de coûts susmentionnés.

Exemple : frais de garde pour un dossier-titres. Ces frais tiennent aussi compte des taxes correspondantes (par exemple la TVA sur frais de garde).

- **Frais marginaux (relatifs à la fourniture de services)**

Il s'agit de frais occasionnels pouvant être portés en compte par Belfius et qui ne sont pas inclus dans les postes de coûts susmentionnés.



2. Incitations

Les incitations sont des montants que Belfius perçoit de tiers pour les services d'investissement et les services auxiliaires fournis par Belfius pour l'investisseur. Il peut s'agir de rémunérations, de commissions ou d'avantages financiers que la banque perçoit de tiers pour la distribution de leur produit ou l'utilisation d'autres services.

Il peut s'agir aussi bien d'un pourcentage ponctuel (sur le prix de souscription) que d'une rémunération récurrente.

Exemple : la banque peut percevoir une commission de commercialisation d'un gestionnaire de fonds sous la forme d'un remboursement/d'une rétrocession d'une partie de la commission de gestion facturée par le fonds (frais récurrents liés aux produits - voir ci-dessous).

3. Frais liés aux produits (hors incitations)

Ces frais (liés aux produits) en lien avec un instrument financier peuvent être se répartir en quatre sous-catégories :

- **Frais uniques (liés aux produits)**

C'est l'ensemble des frais pouvant être facturés au début ou à la fin de l'investissement par l'émetteur/le gestionnaire du produit.

Exemple : les frais de structuration uniques facturés par l'émetteur à l'entrée pour structurer un instrument de dette structuré.

En fonction des conditions d'émission, les frais uniques peuvent déjà être inclus dans le prix d'émission d'un instrument financier (par exemple des frais de structuration à l'entrée dans un instrument de dette structuré).

- **Frais récurrents (liés aux produits) hors incitations)**

Il s'agit de tous les frais de gestion et autres coûts administratifs payés régulièrement par l'investisseur, à l'exception des incitations, qui sont déduits pour éviter les doublons.

Ces frais sont déduits de la valeur de l'instrument financier pendant l'investissement (par exemple la commission annuelle de gestion d'un fonds d'investissement) ou, en fonction des conditions d'émission, ils peuvent être déjà inclus dans le prix d'émission d'un instrument financier (par exemple les frais courants liés à un instrument de dette structuré).

Exemple : le document d'informations clés (KID) d'un fonds détaille, sous la rubrique des frais fixes ou récurrents, les frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation, ainsi que les frais de transaction (liés aux produits). En revanche, les informations sur les frais ex ante ne répertorient dans les frais récurrents (liés aux produits) que les frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation, diminués des incitations (déclarés séparément) et sans tenir compte des frais de transaction (qui constituent également une catégorie distincte). Par conséquent, il se peut que vous constatiez une différence entre les frais récurrents (liés aux produits) mentionnés dans le PRIIPs-KID (établi par le gestionnaire du fonds) et ceux figurant dans la simulation de frais ex ante.



- **Frais de transaction (liés aux produits)**

Il s'agit de l'ensemble des frais associés aux transactions et facturés par l'émetteur/le gestionnaire du produit.

Exemple : les frais supportés par le gestionnaire de fonds lors de l'acquisition ou de la vente de positions dans le portefeuille d'un fonds d'investissement.

Ces frais sont déduits de la valeur de l'instrument financier pendant la durée de l'investissement (par exemple la VNI/valeur nette d'inventaire d'un fonds d'investissement).

- **Frais marginaux (liés aux produits)**

Il s'agit de l'ensemble des frais occasionnels susceptibles d'être portés en compte par l'émetteur/le gestionnaire du produit.

Exemple : une éventuelle commission de performance versée au gestionnaire du fonds quand le rendement annuel du fonds dépasse un seuil prédéterminé.

Ces frais sont déduits de la valeur de l'instrument financier pendant la durée de l'investissement. Si de tels frais sont d'application, ils sont toujours mentionnés dans le prospectus.

Utilisation de sources de données externes pour le calcul des frais liés au produit

Pour les instruments financiers non émis par une entité du groupe Belfius, nous recevons des informations sur les éventuels frais liés au produit provenant de différentes sources. Belfius Banque apporte le plus grand soin dans le choix des sources de données ainsi que dans la transmission transparente de ces informations. Toutefois, des erreurs, omissions ou lacunes dans ces sources ou processus ne peuvent pas être exclues a priori. Dans de tels cas, Belfius Banque utilisera au mieux les informations sur les coûts contenues dans le document d'informations clés (KID) et/ou dans d'autres documents publics disponibles du produit concerné. De cette manière, vous obtiendrez une image aussi réaliste que possible des frais liés au produit attendus.

Illustration des frais cumulés, de leur impact sur le rendement annuel, ainsi que de leurs fluctuations et pics

Lorsque les établissements financiers fournissent des services d'investissement, ils sont tenus de donner à leurs clients une illustration des effets cumulatifs des frais sur le rendement (tant en ex ante que chaque année en ex post). Cette illustration présente l'effet de l'ensemble des frais sur le rendement de l'investissement ainsi que leurs fluctuations ou pics attendus.

Dans la simulation personnalisée des frais qui vous est communiquée préalablement à tout achat, vous disposerez, à l'aune d'un exemple, d'une estimation de l'impact des frais sur le rendement annuel. Concrètement, nous vous montrerons, en fonction (i) du montant (indicatif) effectif que vous souhaitez investir dans le produit et (ii) de son horizon (période de détention conseillée), l'impact total des frais sur le rendement annuel. Dans cette illustration, nous détaillons les frais relatifs à une acquisition suivie d'une éventuelle cession après 1 an, après l'horizon, et après la moitié de l'horizon (cette dernière hypothèse étant réservée aux produits ayant un horizon de plus de 2 ans).



Les frais indicatifs supposant toujours des scénarios avec 0 % de rendement, nous ne tenons pas compte d'une éventuelle moins-value ou plus-value du produit due à une baisse ou à une hausse du prix.

Pour les investisseurs qui, lors de l'achat et de la vente d'un produit libellé dans une devise autre que l'euro, ne paient pas ou ne sont pas payés dans cette devise (c'est-à-dire pas via un compte multidevise avec un compartiment dans la devise de paiement), nous appliquons les mêmes frais de taux de change indicatifs, à l'achat comme à la vente.

Voici quelques exemples de simulations de frais ex ante

1. Achat d'un fonds d'investissement non coté en Bourse avec Belfius Mobile

Supposons que vous investissiez un montant total de 9.779,95 euros dans un fonds commun de placement non coté en Bourse avec capitalisation. Votre achat transite par Belfius Mobile, ce qui vous permet de bénéficier d'une réduction de 10 % sur les frais d'entrée.

Le document d'information clés (KID) du fonds et la fiche produit vous donnent un aperçu des frais applicables.

Dans le **KID**, établi par le gestionnaire du fonds selon la méthodologie PRIIPs, les frais sont repris sous la rubrique « Coûts au fil du temps ».

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles:

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- EUR 10 000 sont investis.

Investissement 10 000 EUR	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 6 ans
Coûts totaux	466 EUR	2 833 EUR
Incidence des coûts annuels *	4,7%	2,7%

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 13,0% avant déduction des coûts et de 10,3% après coûts.

Composition des coûts

		Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	250 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,92% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation fondée sur les coûts réels au cours de la dernière année.	207 EUR
Coûts de transaction	0,08% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	8 EUR
Coûts accessoires facturés dans certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	N/A

Frais de conversion: 2,5%. Pour plus d'informations sur la façon d'exercer ce droit, voir la section "Informations générales" et/ou se référer au prospectus.



Dans notre **fiche produit**, vous les trouverez sous la rubrique « Coûts à charge de l'investisseur ».

COÛTS À CHARGE DE L'INVESTISSEUR

COÛTS DE TRANSACTION

Frais d'entrée:

- Inférieur à 50.000 EUR: 2,50%
- de 50.000 à 124.999 EUR: 1,75%
- de 125.000 à 249.999 EUR: 1,00%
- à partir de 250.000 EUR: 0,75%

Réduction de 10% des frais d'entrée pour les souscriptions exécutées via Belfius Direct Net or Belfius Mobile.

Frais de sortie: aucun

Frais de conversion: Tous les frais imputés par Belfius Banque pour le service fourni lors de la conversion. Maximum 2,5%.

COÛTS RÉCURRENTS

Coûts récurrents: 2,00%. Les coûts récurrents sont prélevés par le fonds au cours de l'année et peuvent varier d'une année à l'autre. Pour de plus amples informations sur les coûts récurrents, vous pouvez consulter le Document d'informations clés (KID) du fonds. Ces coûts récurrents se composent de:

Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation: 1,92%

Coûts de transaction: 0,08% tous les coûts de transaction faits par le gestionnaire lors de l'achat et de la vente de positions dans le portefeuille du fonds.

COÛTS ACCESSOIRES

Commissions liées aux résultats: Aucun

Pour faire en sorte que tout investisseur puisse comparer facilement les frais de différents fonds, les deux relevés ne tiennent pas compte de votre situation personnelle ni du montant réel de l'investissement. Il n'y a pas non plus de distinction entre les éventuels incitations et les frais récurrents ou fixes, comme c'est le cas dans les informations sur les frais ex ante. Enfin, nous constatons que les frais de transaction et les « frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation » sont regroupés ici sous la rubrique des frais fixes ou récurrents.



Dans les **informations sur les frais ex ante**, nous vous présentons dans le **premier tableau** un aperçu des frais applicables à l'achat et pendant la durée de vie du fonds. Ces frais sont calculés sur la base d'un montant d'investissement net de 9.779,95 euros (soit un montant de 10.000 euros diminués des frais d'entrée de 220,05 euros).

Contre-valeur indicative en euro du produit dans lequel vous souhaitez investir: 9.779,95 EUR.

Aperçu des frais appliqués lorsque vous achetez ce produit et vous le détenez en portefeuille

Frais de services d'investissement et services auxiliaires		
<i>Frais uniques en cas d'achat</i>		
0 EUR (soit 0 %)		
<i>Frais récurrents en cas de détention de ce produit</i>		
0 EUR (soit 0 %)		
<i>Frais de transaction en cas d'achat</i>		
Frais d'entrée:	220,05 EUR	(soit 2,250 %)
Taxe boursière (TOB):	0,00 EUR	(soit 0,000 %)
Total:	220,05 EUR	(soit 2,250 %)
<i>Frais de services auxiliaires en cas de détention de ce produit</i>		
0 EUR (soit 0 %)		
<i>Frais marginaux en cas d'achat</i>		
0 EUR (soit 0 %)		
Incitations (B)		
En cas d'achat:	0,00 EUR	(soit 0,000 %)
En cas de détention de ce produit :	102,79 EUR	(soit 1,051 %) sur base annuelle.
Frais liés au produit (hors incitations)		
<i>Frais uniques en cas d'achat</i>		
0 EUR (soit 0 %)		
<i>Frais récurrents en cas de détention de ce produit</i>		
84,99 EUR (soit 0,869 %) sur base annuelle.		
<i>Frais de transaction en cas de détention de ce produit</i>		
7,82 EUR (soit 0,080 %) sur base annuelle.		
<i>Frais marginaux en cas d'achat</i>		
0 EUR (Soit 0 %)		

Dans ce récapitulatif, les frais d'entrée réels de cet investissement figurent dans la rubrique des frais de services d'investissement et services auxiliaires, sous « Frais de transaction » : 2,5 % moins 10 %. Ils s'élèvent dans ce cas à 220,05 euros.

Les incitations représentent la part des frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation (repris dans le KID et la fiche produit) que la banque perçoit du gestionnaire du fonds sous la forme d'une commission de distribution annuelle. Ici, ils s'élèvent à 102,79 euros, soit 1,051 % par an.



Parmi les frais liés aux produits, citons :

- les frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation, déduction faite des incitations : ils s'élèvent à 84,99 euros, soit 0,850 % par an ;
- les frais de transaction : dans ce cas, ils s'élèvent à 7,82 euros, soit 0,080 % par an.

Le total des frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation, incitations compris, figure également dans le KID et dans la fiche produit sous la rubrique Frais de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation (1,92 % par an).

Le total de tous les frais fixes, y compris les frais de transaction (liés aux produits), figure dans le KID et la fiche produit sous la rubrique Frais fixes ou récurrents. Dans cet exemple, il s'agit de 2 % (soit 1,92 % + 0,080 %) par an.

Un **deuxième tableau** reprend les frais acquittés immédiatement à l'achat du fonds. Les autres frais figurant dans le tableau des frais (tableau 1) ne seront imputés qu'ultérieurement, pendant la durée de détention du fonds ou au moment de sa vente.

Aperçu des frais totaux en cas d'achat

Frais de services d'investissement et services auxiliaires	220,05 EUR	2,250 %
dont les taxes (A)	0,00 EUR	0,000 %
Incitations (B)	0,00 EUR	0,000 %
Frais liés au produit (hors incitations)	0,00 EUR	0,000 %
Total	220,05 EUR	2,250 %

Le **troisième tableau** résume l'impact de tous les frais figurant dans le tableau des frais (tableau 1) sur votre rendement annuel si vous vendez le fonds : après 1 an, après la période de détention recommandée (pour le fonds de l'exemple : 10 ans) et après la moitié de la période recommandée (dans l'exemple : 5 ans).

Les frais cumulés, leur impact sur le rendement annuel et les pics ou fluctuations de coûts

Les pourcentages dans l'exemple ci-dessous montrent l'impact des frais sur le rendement annuel en cas de vente.

Nous ne tenons pas compte d'une éventuelle moins-value ou plus-value du produit en conséquence d'une baisse ou d'une hausse du prix.

	En cas de vente après 1 an		En cas de vente après 5 ans		En cas de vente après 10 ans (C)	
Frais de services d'investissement et services auxiliaires	349,15 EUR	3,570 %	349,15 EUR	0,714 %	349,15 EUR	0,357 %
dont les taxes (A)	129,10 EUR	1,320 %	129,10 EUR	0,264 %	129,10 EUR	0,132 %
Incitations (B)	102,79 EUR	1,051 %	513,95 EUR	1,051 %	1.027,90 EUR	1,051 %
Frais liés au produit (hors incitations)	92,81 EUR	0,949 %	464,05 EUR	0,949 %	928,10 EUR	0,949 %
Total	544,75 EUR	5,570 %	1.327,15 EUR	2,714 %	2.305,15 EUR	2,357 %

(A) Ce poste comprend toutes les taxes liées aux transactions (p. ex. TOB). Cependant, les autres taxes, en particulier les taxes liées aux revenus d'investissements (par exemple, le précompte mobilier) ne font pas partie de l'aperçu des frais ci-dessus.

(B) Paiements que Belfius Banque reçoit du gestionnaire pour le service d'investissement que la banque fournit à l'investisseur.

(C) Cela correspond à l'horizon (période de conservation recommandée) du produit.



COÛTS À CHARGE DE L'INVESTISSEUR

Commission de placement	Le prix d'émission de 101% englobe une commission de placement de 1,00% à charge de l'investisseur.
Frais uniques du produit	Tous les frais (inclus dans le prix d'émission) de maximum 1,00% de la valeur nominale du montant souscrit à charge de l'investisseur. Ces frais uniques du produit sont payés à l'émetteur au début ou à la fin de l'investissement.
Frais récurrents du produit	Tous les frais courants (inclus dans le prix d'émission de 100%) liés à la gestion et à la distribution de ce produit et déduits de sa valeur lors de la durée de l'investissement. Ces frais pourraient évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des conditions de marché pendant la période de souscription. Le total des frais récurrents inclus dans le prix d'émission ne dépassera toutefois pas 1,00% par an ou 4,00% (1,00% x 4 ans) au maximum de la valeur nominale du montant souscrit si ce produit est détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale. À titre indicatif: au début de la période de souscription, ces frais s'élevaient à 0,53% par an, soit un total de 2,12% si ce produit est détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.
Frais de change	Maximum 1,00% pour les investisseurs qui n'ont pas de compte dans la devise d'émission de ce produit. Ces frais sont automatiquement calculés à chaque conversion vers et à partir de l'EUR avant la souscription, après le paiement du coupon et après le remboursement du capital investi à l'échéance finale.
Vente avant l'échéance finale	Les frais de sortie suivants sont dus (voir «risque de liquidité» sous la rubrique «Risques»): <ul style="list-style-type: none">▪ Un coût supplémentaire de maximum 0,75% sur la valeur du produit calculée par Belfius Banque.▪ Des frais de courtage sur les prix déterminés par Belfius Banque : 0,60% au maximum.

COÛT TOTAL EN CAS DE CONSERVATION JUSQU'A L'ECHEANCE FINALE (sur la base du montant minimum de souscription de 15.000 NOK)

Pourcentage maximal	Maximum 6,00% de la valeur nominale du montant souscrit sur toute la durée de 4 ans à l'exclusion de tous les frais de change applicables pouvant aller jusqu'à 1,00% sur toute conversion vers et depuis l'EUR pour les investisseurs qui ne détiennent pas de compte dans la devise d'émission de ce produit. A titre indicatif: au début de la période de souscription, ces frais s'élevaient à 4,12% de la valeur nominale du montant souscrit pour toute la durée de 4 ans.
Montant maximal absolu	Maximum 900,00 NOK par coupure de 15.000 NOK pour toute la durée de 4 ans, à l'exclusion de toute commission de change. A titre indicatif: au début de la période de souscription, les frais totaux s'élevaient à 618,00 NOK par coupure de 15.000 NOK pour toute la durée de 4 ans, à l'exclusion de toute commission de change.
FISCALITÉ	En vertu de la législation fiscale actuelle, qui peut être sujette à des changements, le régime fiscal pour les investisseurs particuliers (soumis à l'impôt des Personnes Physiques belge) est comme suit: <ul style="list-style-type: none">▪ précompte mobilier libératoire: 30% sur les coupons▪ en cas de vente ou achat avant l'échéance finale:<ol style="list-style-type: none">i) précompte mobilier libératoire de 30% sur les intérêts courus à charge du vendeur; l'acheteur recevra en liquide un montant équivalent à titre de bonification (cf. système de liquidation X/N);ii) taxe sur les opérations de Bourse (TOB) de 0,12% (max. 1.300 EUR) en cas d'achat ou de vente avant l'échéance finale; lors de la période de souscription et à l'échéance finale, pas de TOB. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le prospectus de base ou vous renseigner auprès de Belfius Banque. Les investisseurs qui sont soumis à un autre régime fiscal que l'impôt des Personnes Physiques belge sont priés de s'informer du régime fiscal qui leur est applicable.

2. L'achat d'une obligation en devise étrangère via Belfius Mobile

Supposons que vous achetiez une obligation en couronnes norvégiennes via Belfius Mobile. L'obligation est émise en coupures de 15.000 NOK. Vous payez toujours en euros.

Avant de placer votre ordre d'achat, vous recevez une fiche-produit et une simulation de coûts personnalisée.

Dans la **fiche-produit**, vous trouverez un relevé des frais applicables, sous la rubrique «Frais à charge de l'investisseur». Celui-ci ne tient compte ni de votre situation personnelle, ni du montant effectif de l'investissement.

En revanche, **les informations ex-ante relatives aux frais** vous donnent un aperçu personnalisé des frais, basé sur le montant que vous investissez.



Dans le **premier tableau**, vous voyez un relevé des frais et coûts applicables à l'achat et pendant toute la durée de l'obligation. Ces coûts vous sont communiqués en euros.

Dans notre exemple, au moment de l'achat, vous payez, d'une part, des frais pour les services d'investissement et les services auxiliaires fournis. Ces frais comprennent les frais de transaction à l'achat, y compris la commission de placement de 1%. Celle-ci s'élève à 150 NOK (13,12 euros). Vous achetez donc pour un montant de 15.150 NOK. Au moment de l'achat, la contrevaletur est égale à 1.311,93 euros.

La commission de placement est donc incluse dans le prix de 101% (15.150 NOK). Les frais de change sont facturés en supplément du prix et s'élèvent à 5,66 euros. Dans ce cas, le coût total de la transaction est de 18,78 euros (soit 1,431% du montant investi).

Frais de services d'investissement et services auxiliaires

Frais uniques en cas d'achat

0 EUR (soit 0 %)

Frais récurrents en cas de détention de ce produit

0 EUR (soit 0 %)

Frais de transaction en cas d'achat

Commission de placement:	13,12 EUR	(soit 1,000 %)
Taxe boursière (TOB):	0,00 EUR	(soit 0,000 %)
Frais de change indicatifs lors de la conversion vers l'euro:	5,66 EUR	(soit 0,431 %)
Total:	18,78 EUR	(soit 1,431 %)

Frais de services auxiliaires en cas de détention de ce produit

0 EUR (soit 0 %)

Frais marginaux en cas d'achat

0 EUR (soit 0 %)

Incitations (B)

En cas d'achat: 0,00 EUR (soit 0,000 %)

En cas de détention de ce produit: 0,00 EUR (soit 0,000 %)

Frais liés au produit (hors incitations)

Frais uniques en cas d'achat (E)

Maximum 13,12 EUR (soit 1,00 %)

Frais récurrents en cas de détention de ce produit (E)

Maximum 13,12 EUR (soit 1,00 %) sur base annuelle.

Frais de transaction en cas de détention de ce produit

0 EUR (soit 0 %)

Frais marginaux en cas d'achat

0 EUR (soit 0%)

D'autre part, au moment de l'achat, vous payez aussi les frais uniques liés au produit, qui s'élèvent à 1% (150 NOK ou 13,12 euros). Ceux-ci sont déjà inclus dans le prix de la coupure (15.000 NOK). Chaque année, vous payez en outre 1% (150 NOK ou 13,12 euros) de frais courants, qui sont également inclus dans le prix de la coupure.



Aperçu des frais totaux en cas d'achat

Frais de services d'investissement et services auxiliaires	18,78 EUR	1,431 %
dont les taxes (A)	0,00 EUR	0,000 %
Incitations (B)	0,00 EUR	0,000 %
Frais liés au produit (hors incitations)	13,12 EUR	1,000 %
Total	31,90 EUR	2,431 %

Pour cet exemple, le **premier tableau** ne mentionne pas de frais de transaction supplémentaires pour l'achat en dehors de la période de souscription, étant donné que nous nous basons sur un achat effectué pendant la période de souscription.

Dans le **deuxième tableau**, vous trouvez les frais et les coûts effectivement payés au moment de l'achat. Ils comprennent les frais de transaction et les coûts uniques liés au produit (déjà inclus dans le prix d'émission).

Le **troisième tableau** vous donne (en fonction de la durée de l'obligation) un maximum de 3 exemples de simulation des frais et des coûts en cas de sortie anticipée après 1 an, après la moitié de la durée (soit 2 ans dans notre exemple), et en cas de remboursement à l'échéance finale (ici après 4 ans).

Les frais cumulés, leur impact sur le rendement annuel et les pics ou fluctuations de coûts

Les pourcentages dans l'exemple ci-dessous montrent l'impact des frais sur le rendement annuel en cas de vente avant l'échéance ou en cas de remboursement à échéance.

Nous ne tenons pas compte d'une éventuelle moins-value ou plus-value du produit en conséquence d'une baisse ou d'une hausse du prix. Pour les investisseurs ne payant pas ou n'étant pas payés en NOK lors d'un achat et une vente, Belfius Banque applique les mêmes frais de change indicatifs (mentionnés dans l'aperçu de frais ci-dessus) aussi bien lors de l'achat que lors de la vente.

	En cas de vente après 1 an		En cas de vente après 2 ans		En cas de remboursement à échéance 05/07/2027 (C)	
Frais de services d'investissement et services auxiliaires	42,93 EUR	3,272 %	42,93 EUR	1,636 %	24,44 EUR	0,466 %
dont les taxes (A)	1,57 EUR	0,120 %	1,57 EUR	0,060 %	0,00 EUR	0,000 %
Incitations (B)	0,00 EUR	0,000 %	0,00 EUR	0,000 %	0,00 EUR	0,000 %
Frais liés au produit (hors incitations)	26,24 EUR	2,000 %	39,36 EUR	1,500 %	65,60 EUR	1,250 %
Total	69,17 EUR	5,272 %	82,29 EUR	3,136 %	90,04 EUR	1,716 %

(A) Ce poste comprend toutes les taxes liées aux transactions (p. ex. TOB). Cependant, les autres taxes, en particulier les taxes liées aux revenus d'investissements (par exemple, le précompte mobilier) ne font pas partie de l'aperçu des frais ci-dessus.

(B) Paiements que Belfius Banque reçoit de l'émetteur pour le service d'investissement que la banque fournit à l'investisseur.

(C) Les frais récurrents et frais de transaction en cas de remboursement au 05/07/2027 sont calculés sur base d'une période de 4 ans.

(E) Le taux mentionné pour le frais lié au produit concerne un taux maximum.

Dans le **premier exemple**, nous supposons que vous vendez l'obligation après 1 an.

Au moment de l'achat, vous payez les frais de transaction (non compris dans le prix d'émission), qui se composent de la commission de placement et des frais de change. Ces frais pris ensemble s'élèvent ici à 18,78 euros.

Au moment de la revente, outre les frais de change de 5,66 euros (0,431%), vous devrez aussi payer les frais supplémentaires de max. 0,75% (9,84 euros), la commission de courtage de 0,54% (7,08 euros) et la taxe boursière (TOB) de 0,12% (1,57 euros).



Dans cet exemple, les frais d'achat et de vente s'élèvent en tout à 42,93 euros.

D'autre part, au moment de l'achat, vous payez aussi les coûts uniques liés au produit (prix d'émission inclus) de 1% (13,12 euros).

Les frais courants liés au produit, qui sont de 1% (13,12 euros), sont facturés pour la première année. Dans les exemples, nous donnons avec le coût maximal, les frais courants effectifs liés au produit ne seront jamais supérieurs, mais ils peuvent être moins élevés. Après 1 an, le total des coûts en lien avec le produit s'élève à 26,24 euros.

Dans le **deuxième exemple**, vous vendez l'obligation après 2 ans et payez les mêmes frais à l'achat et à la vente que dans le premier exemple. Toutefois, les frais courants liés au produit sont ceux d'une durée de 2 ans (par conséquent, les frais courants de 1% sont dus également pour la 2e année). Après 2 ans, le total des coûts liés au produit s'élève à 39,36 euros.

Dans le **troisième exemple**, l'obligation est remboursée à l'échéance. Dans ce cas, vous payez toujours les mêmes frais et coûts relatifs à l'achat, mais à l'échéance finale, vous ne payez que les frais de change. Et à ce moment-là, aucuns frais de sortie ne sont prélevés. Les frais courants liés au produit sont calculés pour l'ensemble de la durée de 4 ans. Après 4 ans, le total des coûts en lien avec le produit s'élève à 65,60 euros.

3. Achat d'un ETF (Exchange Traded Fund ou tracker) sur notre plateforme d'investissement en Bourse Re=Bel

Dans cet exemple, nous partons du principe que vous souhaitez acheter 25 actions d'un ETF coté sur Euronext Bruxelles au prix de 40,00 euros par action, pour un investissement total de 1.000 euros. Avant d'introduire votre ordre d'achat, vous recevrez une **simulation personnalisée des frais**. Vous y trouverez toutes les informations relatives aux frais de services d'investissement et services auxiliaires, ainsi qu'aux frais liés aux produits et aux éventuels incitations .

Le **premier tableau** (voir page suivante) de la simulation personnalisée des frais comporte un récapitulatif de tous frais applicables liés à l'achat ainsi qu'à la détention de l'ETF dans votre dossier-titres sur une base annuelle. Ils sont exprimés en valeur absolue et en pourcentage du montant total de l'investissement.



Contre-valeur indicative en euro du produit dans lequel vous souhaitez investir 1.000,00 EUR.

Aperçu des frais lorsque vous achetez ce produit et vous le détenez en portefeuille

Négociation sur Euronext Brussels		
Frais de services d'investissement et services auxiliaires		
<i>Frais uniques en cas d'achat</i>		
0 EUR (soit 0 %)		
<i>Frais récurrents en cas de détention de ce produit</i>		
0 EUR (soit 0 %)		
<i>Frais de transaction en cas d'achat</i>		
Frais de courtage:	3,00 EUR	(soit 0,300 %)
Taxe boursière (TOB):	1,20 EUR	(soit 0,120 %)
Total:	4,20 EUR	(soit 0,420 %)
<i>Frais de services auxiliaires en cas de détention de ce produit</i>		
0 EUR (soit 0 %)		
<i>Frais marginaux en cas d'achat</i>		
0 EUR (soit 0 %)		
Incitations (B)		
En cas d'achat:	0,00 EUR	(soit 0,000 %)
En cas de détention de ce produit:	0,00 EUR	(soit 0,000 %)
Frais liés au produit (hors incitations)		
<i>Frais uniques en cas d'achat (A)</i>		
0 EUR (soit 0 %)		
<i>Frais récurrents en cas de détention de ce produit</i>		
1,70 EUR (soit 0,170 %) sur base annuelle.		
<i>Frais de transaction en cas de détention de ce produit</i>		
0,10 EUR (soit 0,010 %) sur base annuelle.		
<i>Frais marginaux en cas d'achat</i>		
0 EUR (soit 0 %)		

Le **deuxième tableau** de la simulation personnalisée de frais illustre l'impact des frais sur le rendement annuel en cas de vente de l'ETF. Ce chiffre est basé sur un scénario de rendement à 0 %, c'est-à-dire sans dividendes ni plus-values.

	En cas de vente après 1 an		En cas de vente après 5 ans		En cas de vente après 10 ans (C)	
Frais de services d'investissement et services auxiliaires	8,40 EUR	0,840 %	8,40 EUR	0,168 %	8,40 EUR	0,084 %
<i>dont les taxes (A)</i>	2,40 EUR	0,240 %	2,40 EUR	0,048 %	2,40 EUR	0,024 %
Incitations (B)	0,00 EUR	0,000 %	0,00 EUR	0,000 %	0,00 EUR	0,000 %
Frais liés au produit (hors incitations)	1,80 EUR	0,180 %	9,00 EUR	0,180 %	18,00 EUR	0,180 %
Total	10,20 EUR	1,020 %	17,40 EUR	0,348 %	26,40 EUR	0,264 %



Concrètement, pour une transaction d'achat, la simulation de frais tient compte d'une vente : après 1 an, après l'horizon recommandé (dans le cas de l'ETF, 10 ans), ainsi qu'après la moitié dudit horizon (dans l'exemple : 5 ans).

Pour cet ETF, des frais de services d'investissement et services auxiliaires ainsi que des frais liés aux produits s'appliquent. Le montant absolu des frais de services d'investissement et services auxiliaires (taxes sur les transactions incluses) en cas de vente de l'ETF après 10 ans est estimé à 8,40 euros (dont 6 euros de frais de courtage et 2,40 euros de taxe boursière). Les frais liés aux produits (constitués des frais récurrents et des frais de transaction) sont estimés à 18 euros dans l'hypothèse d'une vente après 10 ans. Ces frais sont imputés par le gestionnaire de l'ETF et sont repris dans sa valeur nette d'inventaire (VNI). Dans l'hypothèse où vous vendez l'ETF après 10 ans, le total des frais appliqués aura un impact négatif de 0,254 % sur votre rendement annuel. Par conséquent, ce n'est que si vous réalisez un rendement annuel supérieur à 0,254 % que vous aurez engrangé une plus-value (après frais).

4. Vente d'une action par l'intermédiaire de Re=Bel

Supposons que vous envisagiez de vendre 10 actions d'une société A sur Euronext Paris au prix de 100 euros par action, soit un montant de 1.000 euros. Avant d'introduire votre ordre d'achat, vous recevrez une **simulation personnalisée des frais**. Vous y trouverez toutes les informations relatives aux frais de services d'investissement et services auxiliaires, ainsi qu'aux éventuels frais liés aux produits au moment de la transaction de vente.

Dans le **premier tableau** de la simulation personnalisée des frais, vous aurez un aperçu de tous les frais applicables au moment de la vente.

Contre-valeur indicative de votre vente en euro: 1.000,00 EUR.

Aperçu des frais lorsque vous vendez ce produit

Négociation sur Euronext - Euronext Paris			
Frais de services d'investissement et services auxiliaires			
<i>Frais uniques</i>			
0 EUR (soit 0 %)			
<i>Frais récurrents</i>			
Pas d'application.			
<i>Frais de transaction</i>			
Frais de courtage:	6,00 EUR	(soit 0,600 %)	
Taxe boursière (TOB):	3,50 EUR	(soit 0,350 %)	
Total:	9,50 EUR	(soit 0,950 %)	
<i>Frais de services auxiliaires</i>			
Pas d'application			
<i>Frais marginaux</i>			
0 EUR (soit 0 %)			



Le **second tableau** de la simulation personnalisée des frais comporte le récapitulatif des frais totaux au moment de la vente, exprimés en valeur absolue et en pourcentage du montant total de la transaction.

Frais de services d'investissement et services auxiliaires	9,50 EUR	0,950 %
<i>dont les taxes (B)</i>	3,50 EUR	0,350 %
Total	9,50 EUR	0,950 %

Dans le cas ci-dessus, le montant des frais de services d'investissement et services auxiliaires (taxes comprises) est estimé à 9,50 euros (dont 6,00 euros de frais de courtage et 3,50 euros de taxe boursière). Ce montant absolu représente 0,95 % du montant total de la transaction de vente.



La taxe sur les plus-values : que signifie-t-elle pour vous ?

Les informations ci-dessous concernant la taxe sur les plus-values s'appliquent sous réserve que le projet de loi correspondant soit définitivement voté et entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

A partir de quand la taxe s'applique-t-elle ?

La loi devrait être votée début 2026 et s'appliquer rétroactivement au 1^{er} janvier.

Qui est concerné par cette taxe ?

La taxe s'applique aux personnes physiques ayant leur résidence fiscale en Belgique et à certaines personnes morales (comme les associations sans but lucratif et les fondations) assujetties à l'impôt sur les personnes morales en Belgique. Les sociétés belges et les personnes physiques qui ne sont pas assujetties à l'impôt sur leurs revenus en Belgique ne paient pas cette taxe.

Sur quelles transactions la taxe s'applique-t-elle ?

Elle s'applique lorsqu'une plus-value est réalisée lors du transfert d'actifs financiers à titre onéreux dans le cadre de la gestion normale du patrimoine privé.

Exemples :

- Vente d'actions
- Rachat des parts détenues dans une sicav

Cette taxe s'applique quelle que soit la manière dont vous investissez : de manière autonome (execution only), avec conseil ou en gestion discrétionnaire.



Quels instruments financiers sont concernés par cette taxe ?

- Actions (cotées ou non)
- Obligations
 - Concernant les obligations, un même revenu ne peut être taxé qu'une fois. Les coupons payés par les obligations, déjà soumis au précompte mobilier, n'entrent donc pas dans la base de calcul de la nouvelle taxe. La réalisation d'une plus-value, par exemple en cas d'achat ou de vente sur le marché secondaire, constitue une base pour la nouvelle taxe. Les émissions BFC (Belfius Financing Company), tout comme les bons de caisse, sont des obligations, et suivent la même logique.
- Bons d'État
- Certificats
- Fonds (à l'exception des fonds d'épargne-pension)
 - La plus-value générée par la composante obligataire d'un fonds, également déjà taxée, n'est pas concernée par la nouvelle taxe.
- ETF (exchange-traded funds : fonds indiciels)

Quel est le taux d'imposition de cette taxe ?

Le taux est fixe : 10%. Certaines exonérations sont prévues.

Besoin d'informations supplémentaires ?

Vous trouverez plus d'informations sur la taxe sur les plus-values (entre autres les exonérations, la méthode de calcul, les modalités de paiement et des exemples illustratifs) sur notre site belfius.be.